
**PROCÈS-VERBAL DE LA 130^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,
TENUE LE MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 À 18 H, AU LOCAL F-240
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

Présences	:	Adel Omar Dahmane (par téléphone), Geneviève Laporte, Stéphane Mercier, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin, Patricia Rivest (par téléphone) et Céline Thifault
Absences confirmées	:	James Bujold-Vit, Esteben Harguindeguy et Jacques-Alexandre Le Bail
Invitée	:	Hélène Bailleu
Présidence d'assemblée	:	Stéphane Mercier
Secrétaire d'assemblée	:	Julie Bourgault

130.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 12. Monsieur Adel Omar Dahmane et madame Patricia Rivest participent à la réunion par téléphone.

Monsieur Stéphane Mercier souligne la présence de Madame Hélène Bailleu, directrice générale qui appuiera madame Caroline Otis, nouvelle directrice du collège constituant de L'Assomption, pour répondre aux questions, si besoin.

130.2 Adoption de l'ordre du jour

CECL190918-01

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 130.1** Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
- 130.2** Adoption de l'ordre du jour
- 130.3** Adoption des procès-verbaux
 - 130.3.1 128^e assemblée régulière tenue le mercredi 29 mai 2019
 - 130.3.2 129^e assemblée extraordinaire tenue le jeudi 20 juin 2019
- 130.4** Suite des procès-verbaux
- 130.5** Parole à l'assemblée
- 130.6** Adoption du plan de travail 2019-2020 du conseil d'établissement

- 130.7 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 130.8 Nominations au Comité d'appel 2019-2020
- 130.9 Nominations à la Corporation Hector-Charland
- 130.10 Rapport de la direction
- 130.11 Autres points
- 130.12 Information
 - 130.12.1 Calendrier scolaire 2019-2020 modifié
- 130.13 Prochaine assemblée : le mercredi 20 novembre 2018 à 18 h
- 130.14 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

130.3 **Adoption des procès-verbaux**

130.3.1 128e assemblée régulière tenue le mercredi 29 mai 2019

CECL190918-02

Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 128e assemblée régulière tenue le mercredi 29 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

130.3.2 129e assemblée extraordinaire tenue le jeudi 20 juin 2019

CECL190918-03

Sur une proposition de madame Céline Thifault, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 129e assemblée extraordinaire tenue le jeudi 20 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité.

130.4 Suite des procès-verbaux

Monsieur Stéphane Mercier effectue les suivis, notamment :

Au procès-verbal du 29 mai 2019

- Le document concernant la promotion des programmes 2018-2019 ainsi que le bilan du plan de travail 2018-2019 du conseil d'établissement ont été corrigés et transmis aux membres par courriel;
- L'adoption des cadres de gestion de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a été ajoutée au plan de travail du conseil d'établissement 2019-2020;
- Les modifications demandées à la Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption ont été effectuées;
- Le calendrier des assemblées 2019-2020 a été corrigé et transmis aux membres.

130.5 Parole à l'assemblée

Sans objet.

130.6 Adoption du plan de travail 2019-2020 du conseil d'établissement

Dans le but de permettre aux membres du conseil d'établissement d'exercer les droits et les pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi, la direction du collège constituant de L'Assomption a mis en place un plan de travail des travaux et des objets prévus pour l'année scolaire 2019-2020.

Ce document permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants.

Finalement, le plan de travail assure un meilleur arrimage entre les différentes instances, soit la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière.

Attendu que le plan de travail 2019-2020 permet au conseil d'établissement de connaître les échéanciers et d'assumer efficacement son rôle pour les dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et ce, afin de répondre aux besoins éducatifs de nos étudiants;

Attendu que ce document assure un meilleur arrimage entre les différentes instances soient la commission des études et le conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de L'Assomption.

CECL190918-04

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu d'adopter le plan de travail du conseil d'établissement pour l'année 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

130.7 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Les membres se questionnent sur la pertinence de séparer les statistiques de diplomation entre les hommes et les femmes. Madame Bailleu explique que ces données sont aidantes par rapport à la réussite des étudiants. Par exemple, la persévérance des garçons ou sur la présence des femmes en sciences, etc. Toutefois, en raison des nouvelles réalités, il sera de plus en plus difficile d'établir des statistiques sexuées.

On demande également si les admissions en Techniques d'éducation à l'enfance ont eu un impact par rapport aux nouvelles dispositions par rapport à la maternelle à cinq ans. Il serait intéressant d'avoir cette information pour la prochaine rencontre. De plus, il serait pertinent d'investiguer la possibilité de faire la promotion de la passerelle entre le programme de Techniques d'éducation à l'enfance et le certificat en enseignement primaire offert au Cégep par l'UQTR. Madame Caroline Otis fera un suivi à ce sujet.

***Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;*

***Attendu** les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL190918-05

*Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant: **CA2019060701***

Adoptée à l'unanimité.

***Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;*

***Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

CECL190918-06

Sur une proposition de madame Geneviève Laporte, dûment appuyée par madame Patricia Rivest, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adoptée à l'unanimité.

130.8 Nominations au Comité d'appel 2019-2020

Selon le Règlement relatif aux conditions de vie et au fonctionnement du Cégep régional de Lanaudière (#7), le conseil d'établissement d'un collège constituant doit procéder à la nomination de membres et de membres substitués d'un comité d'appel pour entendre les étudiants qui se prévalent d'un droit de recours prévu dans le règlement face à certaines sanctions sévères.

Selon l'article 7.2 du règlement, le comité est composé de trois personnes, dont le directeur général du Cégep régional de Lanaudière qui préside le comité et de deux autres personnes nommées par le conseil d'établissement, soit la présidence du conseil d'établissement et un autre représentant nommé par le conseil d'établissement.

CECL190918-07

Sur une proposition de monsieur Stéphane Mercier, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu de nommer les personnes suivantes au comité d'appel pour 2019-2020.

Membre #1 : Stéphane Mercier

Membre #2 : Frédéric Pellerin

Substitut du membre # 1 : Marie-Ève Paquin

Substitut du membre # 2 : Céline Thifault

Adoptée à l'unanimité.

130.9 Nominations à la Corporation Hector-Charland

Selon les ententes de partenariat en vigueur depuis quelques années entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption (CRLA) et la Corporation Hector-Charland, de même qu'en vertu du règlement numéro 1 de ladite Corporation, le Cégep désigne trois membres, dont un, à titre d'administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland, et ce, tous les deux ans.

En avril 2017, le conseil d'établissement a adopté une résolution afin de nommer les membres suivants pour 2017-2019 :

1. Monsieur Alain Lamarre, directeur du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structuré, à titre de fondé de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;

2. Monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur adjoint aux Services aux étudiants et à la communauté du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre délégué ordinaire et administrateur au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;
3. Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.

Suite au départ à l'automne 2018 de monsieur Alain Lamarre et à celui de monsieur Jean-Philippe Gadbois à l'hiver dernier, il est recommandé au conseil d'établissement de procéder à de nouvelles nominations.

Attendu l'entente de partenariat entre le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption et la Corporation Hector-Charland;

Attendu les articles III (paragraphe 1.4 et 4) et VII (paragraphe 3.4) du règlement numéro 1 de la Corporation Hector-Charland;

Attendu que les membres de ladite Corporation doivent être désignés par le conseil d'établissement.

CECL190918-08

Sur une proposition de madame Marie-Ève Paquin, dûment appuyée par monsieur Frédéric Pellerin, il est résolu d'entériner les nominations suivantes pour un mandat de deux ans, soit jusqu'en septembre 2021.

1. *Madame Caroline Otis, directrice du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, membre structurée, à titre de fondée de pouvoir à la Corporation Hector-Charland;*
2. *Madame Carine Perron, directrice du CERESO du Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire et administratrice au conseil d'administration de la Corporation Hector-Charland;*
3. *Madame Hélène Sylvain, conseillère à la vie étudiante au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption, à titre de membre déléguée ordinaire à la Corporation Hector-Charland.*

Adoptée à l'unanimité.

130.10 Rapport de la direction

Les membres ont reçu ce rapport avec la convocation.

130.11 Autres points

Sans objet.

130.12 Information

130.12.1 Calendrier scolaire 2019-2020 modifié

Sous le thème de l'environnement, une journée pédagogique aura lieu le 27 septembre prochain. Tout le personnel ainsi que les étudiants seront invités à participer à des ateliers et à des conférences sur le sujet. Un communiqué a été envoyé à la communauté à cet effet. Le calendrier scolaire a été modifié de sorte que la journée pédagogique du 24 septembre est déplacée au 27 septembre.

Les membres apprécient cette initiative de la part de la direction pour sensibiliser la population à l'environnement et ils mentionnent que ceci fait en sorte de rendre le mouvement positif et renforce la responsabilité citoyenne de chacun. Toutefois, on déplore que la communauté ne soit pas invitée à participer aux manifestations qui auront lieu à Joliette.

130.13 Prochaine assemblée

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 20 novembre 2019 à 18 h.

Les membres apprécient que les ordres du jour soient moins chargés afin de pouvoir terminer la rencontre plus tôt. Il serait préférable d'éviter que des points soient ajoutés séance tenante afin de pouvoir terminer les assemblées avant 21 h.

130.14 Levée de l'assemblée

CECL190918-09

Il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 02.

Monsieur Stéphane Mercier
Président du conseil d'établissement
Cégep régional de Lanaudière à
L'Assomption

Caroline Otis
Directrice
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/jb